

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Création d'une réserve communale pour venir en aide à la population dans les situations d'urgence**

#### **Appel aux volontaires**

**La mairie d'Orléans constitue une réserve communale de sécurité civile pour aider la population, ses agents et les services de secours, en cas de catastrophes et de situations d'urgence. Un appel est actuellement lancé pour recruter des volontaires d'ici septembre.**

#### **Une démarche citoyenne pour la sécurité publique**

Il y a un peu plus d'un an, des communes d'Orléans Métropole et du Loiret étaient confrontées à des inondations majeures impactant fortement la circulation et obligeant de nombreux habitants à quitter leur logement. C'est pour faire face à ce type de situations d'urgence que la Mairie d'Orléans constitue une réserve communale de sécurité civile qui permet d'aider la population, les agents municipaux et les services de secours. Cette réserve, encadrée par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2014, est chargée de renforcer l'action des services de secours grâce à des personnes formées et compétentes mobilisées sur des missions simples et non dangereuses comme :

- l'orientation des habitants en cas d'évacuation ;
- le maintien d'un cordon de sécurité interdisant l'accès à un endroit ;
- l'assistance aux formalités administratives des sinistrés ;
- la surveillance des cours d'eau ou des digues, etc.

Cette réserve communale est aussi un moyen, pour ceux qui le souhaitent, de s'engager dans une démarche citoyenne au service de la sécurité publique avec un cadre juridique établi.

#### **Comment rejoindre cette réserve communale ?**

Ceux qui le souhaitent peuvent rejoindre la réserve communale de sécurité civile grâce à un [formulaire en ligne](#) (également disponible au centre municipal et dans les mairies de proximité). Elle est accessible aux personnes majeures, qui jouissent de leurs droits civiques et qui ne font pas partie du personnel communal ou communautaire, mobilisé, lui, dans le cadre du plan de continuité d'activité et sur les missions de secours. Les volontaires qui seront retenus (les « collaborateurs occasionnels de service public ») suivront, à partir de cet automne, un cycle de formations sur les premiers secours, les risques majeurs et les réflexes de protection, la gestion du conflit, ou encore le fonctionnement d'un centre d'hébergement et de ravitaillement. Des réunions régulières et des exercices permettront ensuite de maintenir l'intérêt et le niveau de la réserve.

**Renseignements auprès de la Direction de l'Environnement et de la Prévention des Risques :**

**02.38.79.26.10**

[depr@orleans-metropole.fr](mailto:depr@orleans-metropole.fr)